



Proposition de Valorisation de l'Engagement Etudiant (VEE)

Buts

La finalité de la recherche et de l'enseignement supérieur est de faire progresser la connaissance et l'approfondissement des savoirs, au bénéfice des citoyens et de la société toute entière (Schéma d'enseignement Supérieur et de Recherche régional 2012).

Dans ce contexte, l'Université Lille 1 est particulièrement attachée à promouvoir la réussite des étudiants dans tous ses aspects : académiques, professionnels et citoyens.

Cet apprentissage de la citoyenneté passe principalement par l'implication des étudiants dans la vie de la cité à travers leur engagement dans la vie de l'Université, l'investissement dans la vie associative ou le montage de projets à visée humanitaire ou sociale.

Le développement de cette implication nécessite de mettre en place des dispositifs incitatifs : la Valorisation de l'Engagement Etudiant (VEE).

Principe

Valider et Valoriser les actions des étudiants pour la collectivité.

Les retombées pour l'Université

Meilleure visibilité dans la vie de la société ;
Vie sociale et culturelle sur le campus plus développée ;
Attractivité renforcée.

Les retombées pour les étudiants

Construction personnelle (autonomie, sens de l'initiative...) ;
Aboutissement de projets personnels ou collectifs ;
Amélioration de l'employabilité et de l'insertion professionnelle.

Concept et Contexte

Définition de l'engagement

« S'engager, c'est contribuer à construire la société dans laquelle, nous souhaitons vivre, dans un esprit d'ouverture, de solidarité, de responsabilité. C'est participer par son action éducative, culturelle, citoyenne, sportive, et laïque à la vie de l'Université comme à la vie de la cité. C'est aussi acquérir des compétences que l'Université peut évaluer et valider. Ces actions peuvent être effectuées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université (http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=vie_etudiante&np=VEE) ».

Exemples d'Engagements

L'Observatoire National de la Vie Etudiante recense les thèmes suivants sur 12 000 associations : Culture : 3034 associations, Lutte contre les discriminations : 244, Entrepreneuriat : 348, Environnement et développement durable : 342, Accueil des étudiants étrangers : 470, Droits de l'homme : 399, Europe : 163, Média : 654, Prévention des risques : 282, Solidarité internationale : 1353, Solidarité locale : 900, Animation des campus : 3715, Insertion professionnelle : 881, Représentation des étudiants : 220, Sports et jeux : 1034, Sciences et techniques, 227.

http://www.ove-national.education.fr/medias/files/publications/dc_45_rapportove150609.pdf.

Valorisation de l'Engagement Étudiant

L'Université propose de Valider et Valoriser l'Engagement des Etudiants sous la forme de deux labels et d'un prix.

Les labels et les prix seront attribués individuellement aux étudiants. Dans tous les cas il s'agira d'éviter de valoriser des actions ponctuelles, de circonstances ou opportunistes.

Validation de l'Engagement étudiants

Labels Université Lille 1

Label Initiative Université Lille 1

Label « Initiative » sur 6 mois et 30h d'engagement au moins.

Label Engagement Université Lille 1

Label « Engagement », continu sur au moins 2 ans.

Cas particulier : Engagement des étudiants élus

Le label « Engagement » des étudiants élus sera attribué aux étudiants élus aux conditions qu'ils valident l'enseignement « Engagement Université » et qu'ils participent à une proportion minimale des conseils auxquels ils sont élus (ex : 80%). Les étudiants seront excusés pour leurs absences aux réunions en cas de stages, examens... Un bilan d'élus sera demandé.

Crédits (ECTS)

L'attribution de crédits ECTS existe déjà dans certaines formations (Biologie...).

Les lauréats des labels et du prix VEE peuvent solliciter l'attribution de crédits ECTS auprès de leur Directeur d'Études.

Prix « Engagement » de l'Université Lille 1

Le prix « Engagement » de l'Université Lille 1 sera décerné en nombre limité pour récompenser les engagements les plus originaux.

Valorisation de l'Engagement Étudiant

Les étudiants sont invités à mettre en valeur les compétences développées dans le cadre de leurs engagements à l'aide du portefeuille de compétences (SUAIO).

Les compétences développées par les étudiants seront valorisées par l'Université auprès du monde socioprofessionnel.

Modalités de mise en œuvre

Fonctionnement

Un calendrier de deux sessions annuelles permettra à la commission de sélectionner les dossiers en fonction des critères de recevabilité.

Critères de recevabilité

Respect de la loi, respect du règlement intérieur de l'Université, adhésion à la charte Développement Durable, actions à buts non lucratifs, pas d'enrichissement financier personnel, actions ouvertes à tous, respect de la laïcité, actions politiques non partisans, actions en faveur de l'Université, projets pour la collectivité, égalité femmes/hommes.

Les critères de recevabilité seront ajustés après une période d'essai.

Commission VEE

Rôle

Traitement et sélection des projets ;
Suivi et accompagnement des projets ;
Orientation sur le choix des enseignements.

Composition

Président de la Commission : le Président (en cas d'absence, la commission est présidée par le VP Vie étudiante) ;

VP Vie étudiante ;

VP Étudiant ;

2 VPs: Formation tout au long de la vie, Réussite;

Services : Vie étudiante, Culture, Formation, Maison de l'Entrepreneuriat, Pass Pro, REECOM, SUAIO, SUAPS ;

Chargé de Mission VEE ;

2 membres de l'Université, désignés au sein d'un vivier de candidatures par le CEVU sous proposition du Président ;

Membres invités selon les projets (invités par le Président).

Jury VEE

Rôle

Évaluation et attribution du prix et des labels.

Composition

Le Président de l'Université ou son représentant ;

VP Vie étudiante ;

VP Étudiant ;

2 VPs : Formation tout au long de la vie, Réussite ;

2 représentants des services ;

1 élu étudiant au CEVU ;

1 élu du personnel au CEVU ;

2 représentants du monde socio-professionnel ;

Chargé de mission VEE ;

2 membres de l'Université, désignés au sein d'un vivier de candidatures par le CEVU sous proposition du Président.

Le jury est présidé par le Président ou par un Vice-Président.

Évaluation et attribution du prix et des labels

Les projets seront évalués annuellement ou bi annuellement dans le cadre de soutenances.

L'attribution du prix et des labels sera décidée par le jury.

Le prix et les labels ne pourront être attribués qu'une seule fois et qu'en cas de réussite aux examens.

Charte "Engagement"

Lors du dépôt de leurs dossiers, les étudiants seront invités à signer un charge "Engagement", les engageant à :

- respecter les critères de recevabilité ;
- fournir toutes les informations nécessaires à l'évaluation de leurs engagements ;
- fournir toutes les informations nécessaires pour suivre leur devenir professionnel.

Remise du prix et des labels

La remise du prix et des labels sera effectuée dans le cadre d'une cérémonie officielle.

Suivi des lauréats/Annuaire des anciens lauréats

Le devenir des lauréats sera suivi dans le cadre de l'OFIP.

Les étudiants seront invités à fournir les informations nécessaires à la constitution d'un annuaire des lauréats des labels et du prix. Cet annuaire sera disponible pour les lauréats et pour l'Université.

Remarques

Les étudiants seront encouragés à poursuivre leur engagement pour passer du label « Initiative » au label « Engagement ».

La définition des labels « Engagement » et « Initiative » est similaire au label International.

Enseignements « Engagement »

Deux modules d'enseignement seront dispensés aux candidats aux Labels.

Le suivi du module « Association » est indispensable pour l'obtention du label « Engagement ».

Les étudiants élus, candidats au titre du Label « Engagement Etudiants Elus », devront suivre le module « Engagement Université ».

Le suivi de certains cours à l'intérieur des modules peut être demandé par la commission pour l'attribution des labels ou du prix.

Module d'enseignement « Engagement Association »

Ce module d'enseignement comportera un socle d'au moins 10h d'enseignements couvrant les sujets :

- fonctionnement des associations ;
- responsabilité des dirigeants des associations ;
- gestion financière ;
- hygiène et sécurité ;
- développement durable ;
- formation aux premiers soins.

Module d'Enseignement « Engagement Université »

Les étudiants élus candidats au label « Engagement Etudiants Elus » devront suivre le module « Connaissance de l'Université » du plan de formation à l'Administration de l'Enseignement Supérieur dispensé bi annuellement au personnel BIATSS de l'Université.